TROPHEE AFDET BOUCHE-DU-RHÔNE, ALPES-DE-HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES : LYCEE, LYCEE PROFESSIONNEL, CFA

7e EDITION 2011

L'AFDET 13,04,05 organise le Trophée 2011. Comme les années précédentes, il récompensera la valorisation d'un métier ou d'un ensemble de métiers autour d'un thème choisi.

Objectif général :

Valoriser un métier et les formations professionnelles et techniques qui y préparent.

Thème choisi pour 2011 :

« LES METIERS DE L'ART »

LYCEE, LYCEE PROFESSIONNEL, CFA.

Cahier des charges du concours :

Valoriser un métier ou un ensemble de métiers en rapport avec le thème choisi par la réalisation d'un projet présentant les savoir-faire et les formations professionnelles ou technologiques qui y préparent.

Le projet doit être la réalisation collective d'un groupe d'élèves qui représenteront leur établissement.

Type de projet :

- Un reportage (textes, photographies, clip vidéo, …)
- Une réalisation matérielle mettant en œuvre les savoir-faire d'un ou de plusieurs métiers
- Autres…

Les établissements désirant participer au concours devront faire acte de candidature en faisant parvenir la fiche d'inscription ci-jointe au secrétariat de l'AFDET 13, 04,05 avant le **22 octobre 2010**, délai de rigueur.

AFDET 13,04,05
C.R.D.P.
31, boulevard d'Athènes
13232 MARSEILLE Cedex 1
Courriel : secretariat@afdet13.net

Le jury :

Est composé de personnalités de différents organismes professionnels et du monde de l'éducation. Vous trouverez ci-joint les critères d'évaluation selon lesquels le jury travaillera. Le document final retraçant les différentes étapes de la réalisation du projet, devra parvenir à notre secrétariat avant le **vendredi 15 avril 2011**.

Les prix :

Trois prix seront décernés dans chaque département :

1er prix **« GRAND TROPHEE 2011 »**
2ème et 3ème accessits **Médailles d'honneur**

Chaque prix sera accompagné d'une dotation financière attribuée à l'établissement scolaire.
Tout élève participant se verra remettre une attestation de participation reconnue par la profession.

Remise des prix :

Elle aura lieu dans le mois qui suit la réception des documents à l'occasion d'une réception médiatisée.